L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION: Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Alain CHAUVET à Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Françoise DELABY à Christian TALLIO, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

QUORUM: 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION: 2022-143

<u>OBJET</u>: DIVERS QUARTIERS – EMPRISES DE TERRAINS COMMUNAUX EN NATURE DE VOIRIE – PROJET DE TRANSFERT À TITRE GRATUIT AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE ET ACQUISITION À TITRE GRATUIT AUPRÈS DE NANTES MÉTROPOLE

DÉLIBÉRATION: 2022-143

SERVICE: DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : DIVERS QUARTIERS – EMPRISES DE TERRAINS COMMUNAUX EN NATURE DE VOIRIE – PROJET DE TRANSFERT À TITRE GRATUIT AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE ET ACQUISITION À TITRE GRATUIT AUPRÈS DE NANTES MÉTROPOLE

RAPPORTEUR: Jérôme SULIM

La commune de Saint-Herblain est restée propriétaire des emprises de terrains, à usage de voirie, situées dans divers quartiers de la Commune, d'une surface globale de 16 330 m², dont le détail figure en annexe.

Cette liste a été établie après une concertation étroite entre les services de Nantes Métropole et la commune et a été validée par chacune des deux collectivités.

Il convient de prévoir le transfert à titre gratuit de ces emprises de terrains au profit de Nantes Métropole, compétente en matière de voirie.

Par avis en date du 29 août 2022 le service du Domaine n'a pas émis d'observation particulière au principe de cette rétrocession à l'euro symbolique, qui s'analyse comme un transfert de charges.

Par ailleurs, l'ajustement des limites de propriété de l'emprise foncière de l'extension de l'Hôtel de Ville à l'angle du Boulevard François Mitterrand et de la rue Walt Disney nécessite de procéder à l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la voirie auprès de Nantes Métropole, d'une surface de 77 m², dont le détail figure en annexe.

Conformément à ce qui a été convenue cette double mutation s'opérera sous la forme d'un acte notarié d'échange aux frais de Nantes Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le transfert à titre gratuit au profit de Nantes Métropole de diverses emprises à usage de voirie, d'une surface de 16 330 m² situées dans divers quartiers de la commune, telle que figurant dans les annexes jointes;
- d'approuver l'acquisition à titre gratuit auprès de Nantes Métropole d'un terrain d'une surface de 77 m², dont le détail figure en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous les actes ou documents nécessaires à la régularisation de ce transfert à titre gratuit et de cette acquisition à titre gratuit, sous la forme d'un acte notarié d'échange.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance Le Maire

Driss SAÏD Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022